

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les consignes suivantes sont en vigueur pendant les cours d'éducation physique.

1) Accès aux bâtiments, salles et vestiaires:

Pas d'accès aux bâtiments de sport, aux salles et/ou aux vestiaires sans l'autorisation ou sans la présence d'un professeur.

2) Habits

a) Pour les cours se donnant à l'intérieur:

- T-shirt et shorts/pantalon training avec l'emblème « EEB3 »
- Des chaussettes propres et des chaussures de sport qui n'endommagent pas le parquet. Les sandales et all-stars ne sont pas admis. Les professeurs de sport préciseront si certaines activités se feront pieds nus ou en chaussettes.

b) Pour les cours se donnant à l'extérieur:

- Idem que pour les cours à l'intérieur, même si le temps est mauvais. Si besoin, uniquement le sweat-shirt de l'école est autorisé en surplus .

Tous les élèves sont obligés de se changer complètement. Une douche est recommandée après une double heure EP.

3) Objets de valeur

Il n'est pas autorisé d'apporter aux vestiaires et au cours de sports des objets de valeur (bijoux, GSM ou jeux électroniques). Les professeurs d'éducation physique ne seront en aucun cas responsables en cas de perte ou de vol.

Aucun élève ne portera de bracelets, de colliers, de montres, etc. pendant les activités sportives. Si impossible d'enlever, il faut acheter un bracelet transpiration pour couvrir le bijoux concerné.

Les vestiaires demeureront fermés pendant le temps de l'activité sportive.

4) Identification des objets

Tous les objets personnels doivent être clairement marqués au nom du propriétaire. Le marquage doit être visible de l'extérieur.

5) Dispenses

- Dans le cas d'une maladie de courte durée (valable maximum une semaine) une lettre doit être écrite par les parents et présentée **personnellement** par l'élève à son professeur d'E.P.

- Une dispense de plus d'une semaine doit être couverte par un certificat médical et présentée **personnellement** par l'élève d'abord à **son professeur EP** et puis à son Conseiller d'Education. Ce certificat ne pourra pas dépasser les 3 mois, mais éventuellement être prolongé en cas de besoin.

- Les élèves dispensés ou incapables de participer au cours devront néanmoins **se présenter** chez le professeur d'E.P. **au début de chaque cours**, pour le contrôle des présences (sinon ils seront marqués en absence arbitraire !). Uniquement le professeur d'E.P. décidera comment l'élève en incapacité occupera le temps concerné.

- Un certificat médical ou un mot des parents doit être présenté au début de la période concernée et ne peut en aucun cas être rétroactif.

6) Retards

Chaque élève en retard et ne pouvant rejoindre sa classe d'E.P., pour quelque raison que ce soit, devra obligatoirement se rendre à **la salle d'étude**, où il passera **toute la période** concernée. Il y recevra une fiche de présence, qu'il **devra** remettre à son professeur d'E.P. à la fin de la leçon.

7) Maladies

Il est rappelé aux parents que toute déficience, toute séquelle d'accident (ou de maladie) ou tout traitement en cours, qui pourraient constituer une contre-indication lors de la pratique certaines activités sportives, doit être signalée au professeur d'Education Physique concerné, et ceci en début d'année scolaire.

Ballons extérieurs pour élèves (récrés et heures libres)

Certains cours d'Education Physique ont lieu à l'extérieur.

Les cours d'E.P. ont la **PRIORITE ABSOLUE** sur les autres activités. Dès que le professeur arrive avec sa classe à l'extérieur, tous les autres élèves doivent quitter le terrain et ses abords.

Aucune balle « personnelle » n'est autorisée dans l'enceinte de l'école (exception : les matchs de football éliminatoires de la LA SPRINGFEST).

Les professeurs EP organisent une distribution de ballons (basket/foot) pendant les récrés et les heures libres. **(INTERDICTION DE SHOOTER DANS LES BALLEES DE BASKET !!!)**

Le(s) professeur(s) ayant cours à l'extérieur décide(nt) combien et quel type de ballons seront distribués.

Pour rendre les ballons, les élèves doivent sonner à la porte au lieu de frapper sur celle-ci.

Les classes EP ont toujours une priorité absolue sur l'occupation des terrains extérieurs.

Tout ballon ne sera prêté que pour maximum une heure (libre) ou une récréation. Il doit être impérativement rendu par l'élève à la fin de celle-ci.

Les élèves ne peuvent garder un ballon pour deux périodes consécutives sans autorisation.

Si l'élève ne rentre pas le ballon pour cause de perte, 10€ lui seront demandés pour l'achat d'une autre balle.

Les étudiants sont priés de jouer normalement et d'une manière appropriée en respectant les étudiants qui sont libres au même moment. Sinon la balle sera reprise et une sanction suivra pour le non respect des règles de jeu correct.